

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres du Conseil supérieur de
l'Education permanente**

A.Gt 17-07-2015

M.B. 27-08-2015

Modification :

A.Gt 28-02-2018 - M.B. 05-04-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente, modifié par les décrets du 17 décembre 2003, 1^{er} juillet 2005, 20 juillet 2006, 7 décembre 2007, 24 octobre 2008, 19 octobre 2007, 31 mai 2012 et 18 décembre 2014;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 septembre 2009 relatif au Conseil supérieur de l'Education permanente;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 mars 2010 portant désignation des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente, modifié par les arrêtés du 13 juin 2013 et du 25 avril 2014;

Considérant que l'article 29 du décret du 17 juillet 2003 fixe à cinq ans la durée du mandat des membres qui représentent les associations reconnues à durée indéterminée et à deux ans la durée du mandat des membres représentant les associations reconnues à titre transitoire;

Que, dès lors, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 mars 2010 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente a cessé de produire ses effets au 17 mars 2015, et qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du Conseil;

Considérant l'appel à candidatures lancé le 22 décembre 2014 auprès des associations visées à l'article 29, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education permanente;

Considérant que les candidats disposent de la qualité nécessaire pour être désignés comme membres du Conseil supérieur de l'Education permanente;

Sur proposition de la Ministre ayant l'Education permanente dans ses attributions;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 28-02-2018

Article 1^{er}. - § 1^{er}. Sont désignés membres du Conseil supérieur de l'Education permanente pour un mandat de 5 ans :

1^o en qualité de représentants de Mouvements :

- M. Frédéric LIGOT comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Information et d'Education populaire et Mme Virginie DELVAUX comme membre suppléant, pour l'ASBL Centre d'Information et d'Education populaire; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- Mme Hafida BACHIR comme membre effectif pour l'ASBL Vie Féminine et M. Jean-Michel CHARLIER comme membre suppléant pour



L'ASBL Equipes Populaires;

- M. Philippe ANDRIANNE comme membre effectif pour l'ASBL ENEO et Mme Brigitte LAURENT comme membre suppléant pour l'ASBL Action Chrétienne Rurale des Femmes;

- Mme Anne-Marie ANDRUSYSZYN comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Education populaire André Genot et Mme Anne BINET comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Education populaire André Genot;

- M. Renaud BELLEN comme membre effectif pour l'ASBL GSARA et Mme Mélodie BODSON comme membre suppléant pour l'ASBL GSARA;

- Mme Noémie Van ERPS comme membre effectif pour l'ASBL Femmes prévoyantes socialistes et Mme Rebecca LEJEUNE comme membre suppléant pour l'ASBL Femmes prévoyantes socialistes;

- Mme Dominique SURLEAU comme membre effectif pour l'ASBL Présence et Action culturelles et M. Denis DARGENT comme membre suppléant pour l'ASBL Présence et Action culturelles;

- M. Benoît VAN DER MEERSCHEN comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Action Laïque et Mme Cécile PARTHOENS, comme membre suppléant pour l'ASBL Centre d'Action Laïque :

- Mme Sylvie PINCHART comme membre effectif pour l'ASBL Lire et Ecrire et Mme Frédérique LEMAITRE comme membre suppléant pour l'ASBL Lire et Ecrire;

2° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 1 :

- Mme Laurence BLESIN comme membre effectif pour l'ASBL Formation Education Culture et M. BUNCKENS comme membre suppléant pour l'ASBL ALTEO (Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées) ; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- Mme Suzel TIERNY comme membre effectif pour l'ASBL ASPH - Espace séniors et Mme Elise DEROITTE comme membre suppléant pour l'asbl Action et Recherche Culturelles; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- M. Marc FICHERS comme membre effectif pour l'ASBL Nature et Progrès et Mme Aurélie WILLEMS comme membre suppléant pour l'ASBL GRACQ; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- M. Christian BOUCQ comme membre effectif pour l'ASBL Etopia et Mme Nadège ALEXANDRE comme membre suppléant pour l'asbl Education Santé Société *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- Mme Lucie GODERNIAUX comme membre effectif pour l'ASBL Université des Femmes et Monsieur Jean-François PONTEGNIE comme membre suppléante pour l'ASBL Espace Citoyen; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- M. Sylvain ETCHEGARAY comme membre effectif pour l'ASBL Ligue libérale des Pensionnés et Latifa AIT-BAALA comme membre suppléant pour l'ASBL Institut libéral de formation et d'animations culturelles;

- M. Christian DEKEYSER comme membre effectif pour l'ASBL Inter Environnement Bruxelles et Mme Magdeleine WILLAME BOONEN comme membre suppléant pour l'ASBL CFEP;

3° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 2 :

- M. Serge NOEL comme membre effectif pour l'ASBL Centre socialiste d'éducation permanente et M. Jean-Luc MANISE comme membre suppléant pour l'ASBL Centre socialiste d'éducation permanente;

- M. Geoffroy CARLY comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'entraînement aux méthodes actives et Jean-Luc DEGEE comme membre suppléant pour l'ASBL Peuple et Culture;

4° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 3.1° :

- M. Daniel SOUDANT comme membre effectif pour l'ASBL Clara et M. Omar MARHAOUI comme membre suppléant pour l'ASBL Clara; **[remplacé par A.Gt 28-02-2018]**

- Mme Christine KULAKOWSKI comme membre effectif pour l'ASBL Centre bruxellois d'action interculturelle et M. Olivier BALZAT comme membre suppléant pour l'ASBL Collectif Alpha;

5° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée au minimum dans l'axe 3.2 :

- M. Daniel BONVOISIN comme membre effectif pour l'ASBL Média Animation et M. Paul DE THEUX comme membre suppléant pour l'ASBL Média Animation;

- Mme Axelle FISCHER comme membre effectif pour l'ASBL Commission Justice et Paix et M. Baptiste DE REYMACKER comme membre suppléant pour l'ASBL Culture et Démocratie; **[remplacé par A.Gt 28-02-2018]**

- M. Jean BLAIRON comme membre effectif pour l'ASBL Réalisation Téléformation Animation et M. Vincent DE COORBYTER comme membre suppléant pour l'ASBL CRISP (Centre de Recherche et d'Information sociopolitiques);

6° en qualité de représentants d'associations reconnues à durée indéterminée dans l'axe 4 :

- Mme Mélanie PAPIA comme membre effectif pour l'asbl INCLUSION et Mme Elise JACQUEMIN comme membre suppléant pour l'ASBL Miroir Vagabond ;

-Madame Emmeline ORBAN comme membre suppléant pour l'asbl Plateforme francophone pour le Volontariat; **[remplacé par A.Gt 28-02-2018]**

- Mme Anne SPITALS comme membre effectif pour l'ASBL Fédération des centres de planning familial des FPS et Mme Christine BOURDEAUDUCQ comme membre suppléant pour l'ASBL Association Socialiste de la Personne Handicapée;

§ 2. Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'Education permanente pour un mandat de deux ans, en qualité de responsables d'associations transitoirement reconnues :

- Mme Olivia SWARCBURT comme membre effectif pour l'ASBL Rencontre des Continents et Mme Alice NORMAND comme membre suppléant pour l'ASBL Rencontre des Continents ; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- Mme Magali MINEUR comme membre effectif pour l'ASBL Maison du Conte et Mme Christine ANDRIEN comme membre suppléant pour l'ASBL Maison du Conte ; *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

- Mme Cindy JADOT comme membre effectif pour l'ASBL SCRIPTALINEA *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

Article 2. - Mme Sylvie PINCHART est désignée en qualité de Présidente.

Article 3. - Sont désignés en qualité de Vice-présidents :

- M. Renaud BELLEN;

- M. Frédéric LIGOT;

- M. Daniel SOUDANT;

- M. Christian BOUCQ *[remplacé par A.Gt 28-02-2018]*

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 mars 2010 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Education permanente est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 6. - La Ministre ayant l'Education permanente dans ses compétences est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice- Présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET